Logo CFDT

[ORANGE] L'entreprise en situation irrégulière cherche un cadre juridique, Pour la CFDT, la revalorisation prime !

En octobre 2022, la CFDT avait écrit à l'entreprise puis obtenu l'ouverture d'une négociation dès février pour aborder le sujet de la revalorisation et des sorties d'astreintes.

Rappelons que de nombreux salariés chez Orange SA réalisent des astreintes de par la nature de leurs activités: en UI, chez DTSI, chez SCE, chez WIN etc. Ces activités sont essentielles et stratégiques pour la continuité des services d'Orange. Pourtant, la CFDT constatait malgré ses demandes insistantes à chaque NAO que ces collègues avaient été les grands oubliés par la direction depuis 14 ans, puisque le montant des indemnités n'avait plus jamais été revu. Au-delà de ce constat, il semblait nécessaire de rendre ces astreintes plus attractives par tous les moyens possibles, y compris financiers.

Les deux premières séances de négociation ont dérouté les négociateurs des organisations syndicales. L'entreprise a affiché ses propres objectifs de négociation, et ils sont bien différents de ceux des syndicats ! D'abord, l'entreprise souhaite, grâce à un accord
signé, pouvoir déroger à un texte datant de 1982 et à des accords locaux selon lesquels les permanences statistiques ne peuvent être assurées que par des fonctionnaires.

Ensuite l'entreprise souhaite créer un nouveau système de HNO imprévisibles lui permettant d'appeler une liste de salariés mais qui auraient quant à eux le libre choix de refuser d'intervenir.

Bien sûr, cela est assorti de la fin d'un temps d'attente rémunéré.

Dans le même temps, l'entreprise déclare qu'il y a de plus en plus d'astreintes à démonter, du fait des désengagements commerciaux, ou du nombre de collègues insuffisant pour les assurer.

La direction persiste en envoyant un premier projet de texte contenant une revalorisation du temps d'attente très insuffisante et en traitant le sujet des sorties d'astreintes par-dessus la jambe. A la lecture, pour la CFDT, le reste des propositions font craindre:

Un changement de système avec les HNO imprévisibles et la possibilité pour l'entreprise à terme, d'arrêter des astreintes et donc ne plus rémunérer le temps d'attente.

De la confusion entre les heures supplémentaires, les astreintes avec de nouvelles obligations de résultat qui augmenterait la pression sur les salariés concernés. Et des HNO imprévisibles qui offrent tous les inconvénients de !'astreinte sans les avantages.

Une baisse de la qualité de service d'Orange.

Des pannes à résoudre de façon urgente mais où personne n'aura l'obligation d'intervenir.

En l'état actuel des choses, la revalorisation des astreintes proposée est affublée de contreparties très importantes, notamment en sciant la branche sur laquelle les collègues, voire, l'entreprise, sont assis, si les astreintes finissaient par être démantelées et disparaître.

A l'issue de la seconde séance de négociation, après le tollé suscité par ce texte, les organisations syndicales ont demandé à séparer en deux négociations et deux textes distincts, les revalorisations des temps d'attente et sorties d'astreintes d'une part et les permanences statistiques d'autre part.

L'entreprise a émis des réserves quant à cette méthode. Nous verrons dans quelles dispositions elle se trouve à la prochaine séance qui aura lieu le 11 mai.

pas content
Documents
L'entreprise en situation irrégulière cherche un cadre juridique, Pour la CFDT, la revalorisation prime !